

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Bérengère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des VANS lors de Commission Permanente du 4 juillet 2016 :**

**5 753,24 €** répartis au profit des collèges Vallée de la Beaume à Joyeuse et Léonce Vieljeux aux Vans, au titre du fonds commun des services d'hébergement et **1 385 €** au titre de l'éducation nutritionnelle.

Dans le cadre du dispositif d'intervention en faveur des structures culturelles », les subventions suivantes sont attribuées :

- **10 000 €** à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes pour le financement du poste de bibliothécaire,
- **3 100 €** à l'association école de musique aux Vans, au titre de son fonctionnement pour l'année 2016 et pour soutenir un projet innovant,
- **5 668 €** à l'école des musiques vivantes Payzac-Joyeuse, au titre de son fonctionnement pour l'année 2016 et pour l'acquisition de matériels de musique,
- **3 000 €** au Centre Hospitalier Léopold Ollier à Chambonas au titre de l'appel à projets « Culture e(s)t lien social ».

**4 597 €** répartis dans le cadre du soutien aux manifestations sportives non conventionnées, au profit des associations suivantes : Chassezac Kayak Club aux Assions, Natation Sud Ardèche à Lablachère, Sport Challenge Hubert Froment aux Vans, La Boule Joyeuse, l'Union Sportive St Paul le Jeune, Académie Long Jing à Joyeuse, Tennis Club Joyeuse-Laurac, Tennis Club Vanséen et Sud Ardèche Vol Libre à St André de Cruzières.

**1 400 €** répartis en faveur de l'association Atelier de Réalisation Théâtrale aux Vans, Musicconnexion à Banne et Les Ateliers Créatifs à Lablachère, au titre de l'aide aux actions des associations agréées Jeunesse et Education Populaire.

**16 048 €** répartis au profit du Centre Rural Social Intercommunal à Valgorge et du Centre Social Revivre, au titre du fonctionnement des centres sociaux et socioculturels et **10 000 €** au titre de l'aide à l'équipement et à l'amélioration des équipements sociaux socioculturels.

**600 €** en faveur de l'association L'Îlot Z'Enfants aux Vans, pour 2 projets élaborés au titre du soutien à la parentalité.

... / ...

**5 000 €** alloués à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, au titre du fonctionnement du relais d'assistants maternels de Lablachère.

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Terre d'Eau », les subventions ci-après sont affectées :

- **36 000 €** à la commune de Ste Marguerite Lafigère pour l'assainissement du hameau du Pont (station d'épuration).
- **51 677 €** à la commune des Vans pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du chef lieu.
- **3 720 €** au Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche pour des travaux d'actualisation du zonage d'assainissement sur les communes de Banne, Beaulieu, Chandolas, Faugères et St André de Cruzières.
- **292 000 €** au Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche pour la restructuration de la station de traitement d'assainissement en eau potable de Laboule.

**12 865 €** alloués à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes au titre du dispositif « Espaces Naturels Sensibles », pour des actions inscrites dans les conventions Ardèche-Nature.

**6 093,86 €** répartis au profit des communes des Vans et St Mélanie, au titre des formalités administratives pour la régularisation du statut des ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Dans le cadre du règlement « Ardèche Durable 2015 et 2016 », les subventions ci-après sont allouées :

- **80 000 €** à la commune des Vans pour la chaufferie à bois déchiqueté à destination des bâtiments communaux,
- **50 000 €** à la commune de Ste Marguerite Lafigère pour l'aménagement de l'ancien presbytère en structure d'accueil touristique,
- **8 000 €** à la commune de Malbosc pour des travaux de réfection sur un logement communal,
- **13 000 €** à la commune de Ribes pour la réfection de trois logements communaux,
- **13 408 €** à la commune de St André Lachamp pour l'isolation intérieure et le changement des menuiseries dans deux logements communaux,
- **40 000 €** à la commune des Vans pour la réfection de deux logements à la mairie de Chassagne et trois logements communaux à l'ancien presbytère de Chassagnes.

**8 892,70 €** attribués à la SARL Scierie du Varlet à Lablachère, au titre du règlement d'aide aux entreprises de la filière bois.